

COMPTE-RENDU

CONSEIL MUNICIPAL Mardi 25 Mai 2010

Sous la présidence de Monsieur Le Maire : Denis GUILLERMARD

Présents :

Mmes BEAUJEAN Françoise, BERNARD Mireille, CURTIL Claudine, DIEZ Evelyne, LAUDE Catherine, PERRIER Lysiane

Messieurs : GIRERD René, GROS Gilles, LEVEQUE Jean Marc, MOLTER François, RIGOTTIER-GOIS Denis, RUBAUD Pierre

Excusé : M. DAMIAN-TISSOT Patrick, Absent : PEREIRA Thierry,

Secrétaire de séance : Mme CURTIL Claudine.

ORDRE DU JOUR

- Les comptes-rendus des conseils municipaux des 27 avril 2010 et 5 mai 2010 ont été approuvés à l'unanimité.

- Compte-rendu des commissions :
 - * Environnement : l'aménagement du rond-point sera terminé fin juin.

 - * Communication / Culture / Associations :
 - le 29 mai sera reçue la délégation départementale des paralysés et un repas leur sera servi par des conseillers municipaux à la salle polyvalente.
 - Le 30 mai aura lieu la fête des mères.
 - Le 5 juin les nouveaux arrivants de la commune seront reçus en matinée pour un petit déjeuner.
 - Le 14 juillet aura lieu le feu d'artifice organisé par la commune.
 - Le 17 juillet sera organisée la brocante par le Club de Basket.
 - Une 1^{ère} réunion a eu lieu pour tenter une remise en route du Comité des Fêtes.

 - * Rénovation intérieure de l'église :
 - Elle pourrait s'effectuer en 3 tranches :
 - une 1^{ère} tranche (ferme) : chauffage – étanchéité – maçonnerie
 - une 2^{ème} tranche (conditionnelle) : plancher – peinture
 - 3^{ème} tranche (conditionnelle) : lustrerie – sonorisation
 - Une subvention de 34 % pourrait être obtenue pour l'ensemble des travaux.

 - * Grange de l'Epine :
 - Une commission « grange de l'Epine » est mise en place pour diverses réflexions sur son affectation. Cette commission sera suivie par Madame Catherine LAUDE.

 - * Signalétique :

Les plaques de rues seront finies d'installer durant l'été et la réflexion sur le principe de pose des Numéros sera finalisée en commission.

- Compte-rendu de la réunion C.C.L.A. : maison du lac / rencontre avec AREA : La société AREA propose une participation de 116 000 € sous forme de publicité, aménagement .

FINANCES

Décisions modificatives

- **Budget eau** : Les chapitres d'ordre au stade de la D040 n'étaient pas équilibrés. La différence ressort à la somme de 800 € qu'il convient de corriger de la même somme soit 800 € à l'article 2315.
- **Budget Plage Bon Vent** : Pour équilibrer les comptes, il convient de corriger par une DM le compte D002 : Déficit 2831.49 €, par une recette en R 703 pour la même somme.
- **Budget Plage Pré Argent** : La ligne "dépenses imprévues" ne peut dépasser 7.5 % des dépenses réelles budgétisées. Pour corriger cette "anomalie", nous devons affecter cette somme de 24 000 € de la façon suivante : 12 000 € Immobilisations corporelles, et 12 000 € en Immobilisations en cours.

Avis du Conseil : accord à l'unanimité (13 pour)

Participation au Centre de Loisirs "Les Faroupiots"

La Commune participe à hauteur de 4 € par enfants de Novalaise aux activités du Centre de Loisirs "Les Faroupiots". L'AEL nous fait suivre une Convention pour l'été 2010 qui nous engage à verser cette somme pour l'accueil organisé du 5 Juillet au 6 Août et du 23 au 27 Août 2010.

Il est bien entendu que cette participation restera fixée à 4 € par enfant de Novalaise pour toutes les vacances scolaires de l'année 2010.

Avis du Conseil : accord à l'unanimité (13 pour)

Indemnité de gardiennage de l'église

L'indemnité de gardiennage de l'église versée tous les ans par la Commune est augmentée de 0.79 % ce qui porte la somme à 471.87 € pour un gardien résidant dans la localité où se trouve l'édifice du culte.

Avis du Conseil : accord pour cette indemnité (12 pour- 1 abstention)

Contrat à durée déterminée pour agent technique

Nous avons accueilli dans le cadre d'un Travail d'Intérêt Général (TIG) un employé sur une période de 3 semaines sur le mois d'avril et mai. Le travail exécuté ayant donné entière satisfaction et compte tenu du travail supplémentaire à réaliser du fait de l'ouverture prochaine des plages, nous avons demandé au Centre de Gestion d'établir un CDD du 20 Mai au 30 Juin 2010.

Avis du Conseil : accord à l'unanimité (13 pour)

BATIMENTS

Mise à disposition de l'ancienne école primaire pour le centre de loisirs "Les Faroupiots" en juillet et août 2010

Une demande de mise à disposition de l'ancienne école primaire nous a été présentée par l'AEL afin d'organiser l'activité "Les Faroupiots" pour la période Juillet et Août 2010. Pour cela, il convient d'autoriser Monsieur le Maire à signer la Convention avec le Centre Social AEL.

Avis du Conseil : accord à l'unanimité (13 pour)

Vente de la maison " Calvi "

Une proposition d'achat nous a été présentée qui permettrait à la Commune de se libérer d'un bien qui n'est pas utilisé habituellement et que nous ne pouvons mettre à la location sans entamer des travaux de réhabilitation importants. Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer un compromis de vente si la proposition d'achat était confirmée.

Avis du Conseil : accord à l'unanimité (13 pour)

Réglementation sur la publicité apposée sur les bâtiments privés et publics

Les règles ont été fixées par la Loi du 29 Septembre 1979 (Art L 581-1 à L 581-45 du code de l'Environnement et ses décrets d'application codifiés en octobre 2007 (Art R 581-1 à R581-88 du code de l'Environnement).

Deux autorités administratives en charge de la police de l'affichage : Le Maire et le Préfet. Une réglementation nationale qui peut être adaptée en fonction de l'importance et de la situation des communes. La loi prévoit la possibilité d'élaborer des règlements locaux pour adapter les normes générales aux situations particulières.

Avis du Conseil : une commission sera mise en place pour étude de cette réglementation, Monsieur Gilles GROS et Monsieur le Maire se chargeront de ce dossier.

Redevance pour occupation du domaine public

Monsieur le Maire propose qu'il soit institué une redevance applicable à l'activité taxi. Une commission devra s'approprier cette question qui pourrait être débattue lors du prochain Conseil.

Avis du Conseil : la commission mise en place pour la réglementation sur la publicité étudiera également la redevance d'occupation du domaine public.

URBANISME

Rupture du compromis de vente pour le terrain à Coutable – Dossier Pothron/Lasek

Suite à la rupture du compromis de vente, Monsieur le Maire au cours de l'entretien chez le Notaire, Maître BENAT, a transigé pour un montant de 399 €, somme que nous avons reçue ce jour.

Projet Aménagement zone AUc du Centre Bourg : définition d'un programme

Les parcelles 1291.1293.1294.1297.1593.1049 et une partie de la parcelle 1307 ont fait l'objet d'un classement au PLU en zone AUC.

L'aménagement de ce secteur doit faire l'objet d'une étude d'aménagement d'ensemble qui pourrait permettre la réalisation, selon les vœux exprimés lors de la constitution du PLU, de programmes de petits collectifs ou d'habitats intermédiaires, d'espaces et d'équipements publics structurants dans le centre bourg. C'est d'ailleurs pour ce motif, de maîtriser cet espace, que la Commune avait préempté et fait l'acquisition de la parcelle 1291 lors de la précédente mandature.

Monsieur le Maire souhaite protéger cet environnement par une délibération qui prend en compte le projet d'aménagement du Centre Bourg à l'appui du PLU existant et de délimiter les terrains concernés selon le plan joint.

Avis du Conseil : il approuve cette délibération d'aménagement de cette zone classée en AUc

11 pour – 2 abstentions.

D.I.A.

Scp ARMAND & BENAT	C 3145-3153-3156-3146-3154-3162 (lotissement Les	Les Bovardes
		terrasses du lac)
Scp GIROUD JULLIAND ARNOFFI	A 2445-2448	Vaizieux (maison)

Avis du Conseil : le conseil ne préempte aucune de ces propriétés.

Etat sur PC – CU – DT

P.C.

GUYOT Grégory	Route du col de l'Epine	maison
GALLERANI Anthony	La Chenal	maison
FAUCHET Mickaël	le Monthieux	maison
MACCAGNI J-Paul	Les Bovardes	maison
DELACHENAL Fabien	Place du Bourniau	réhabilitation
		bâtiment en 8
		logements + 1
		commerce
CHAON Jean	La Chenal	maison

C.U.

Scp LAUDET-PACHOUD	Lotissement La Merlatière	Simple information
Scp GIROUD – JULLIAND	Vaizieux	Simple information
Scp ARMAND et BENAT	Les Bovardes	Simple information
Maître MARCZEWSKI	Le Croc	Simple information
Scp ARMAND et BENAT	Pré Serme	Simple information

D.P.

THOMASSIER David	Sur le Bourg	Détachement de 2 lots
VOULHOUS J-Michel	Route du col de l'Epine	Ravalement de
		façades
CROCHON Odile	Le Neyret	Panneaux solaires
SZMIGIEL Christine	Le Monthieux	Clôture + portail
ABED Gérard	Vaizieux	Piscine + abri

VOIRIE & RESEAUX

Aménagement de la placette devant l'EHPAD

Une réunion a eu lieu en Mairie à laquelle participaient Messieurs CARRIER de l'OPAC, MONTEIL, Architecte de la future EHPAD, GRODET du cabinet M.T.M. afin de délimiter précisément les contours de la place à construire derrière la Mairie ainsi que le jardin de jeux attenant. Compte-tenu du fait que cette place devrait permettre l'installation d'une partie du marché, mais surtout servir aux ambulances, pompiers, taxis ... pour amener les bénéficiaires devant l'entrée de l'établissement, Monsieur GRODET doit présenter un nouveau projet plus conforme à sa destination.

Avis du Conseil : prend note qu'un nouveau projet va être déposé.

Cession – vente de terrain à l'OPAC pour construction de l'EHPAD

L'OPAC de la Savoie constructeur de l'EHPAD a fait dresser le document d'arpentage utile à la construction de l'Etablissement. Nous pouvons envisager la vente au prix de 200 000 € qui concerne les surfaces ci-après :

Parcelle 2000	1 415 m ²	
Parcelle 2204	48 m ²	
Parcelle 2548	2 421 m ²	
Parcelle 2485	67 m ²	
Parcelle 3212	186 m ²	
Parcelle 3222	632 m ²	
Parcelle 3224	517 m ²	Soit une surface de 5 286 m²

Rappelons que l'OPAC utilisera également les surfaces cédées à la CCLA soit les parcelles 2253 pour 935 m² et 2254 pour 668 m²

Soit une surface de **1 603 m²**

Au total 6 889 m²

Avis du Conseil : approuve à l'unanimité (13 pour).

DIVERS

Subvention ADMR de ST GENIX SUR GUIERS

L'ADMR de ST GENIX SUR GUIERS nous adresse ce 10 Mai 2010 sa demande de subvention pour le service de portage de repas. Cette subvention s'élève à la somme de 497.02 € pour la commune de NOVALAISE. Il sera versé également la subvention de l'année 2009 s'élevant à 499.17 €, celle-ci n'ayant pas été réglée à ce jour.

Avis du Conseil : approuve à l'unanimité (13 pour) le versement des 2 années.

O.N.F.

Nous avons reçu 2 devis pour les travaux à réaliser en 2010 en forêt de novalaise.

Le montant estimatif des travaux de dégagement de semis naturels s'élève à 2 350 € H.T.

dont une partie : 705 € H.T. est subventionnable ; reste à charge **1 645.00 € H.T.**

Le second devis pour les travaux de maintenance et d'infrastructure s'élève à 1 459.95 € H.T.

TOTAL pour la Commune **3 104.95 € H.T.**

Avis du Conseil : approuve à l'unanimité le plan de financement présenté, charge Monsieur le Maire de signer tous les documents afférents à ce projet, sollicite l'aide du Conseil Régional pour la réalisation des travaux subventionnables et l'obtention de l'autorisation de commencer les travaux avant la décision d'octroi de la subvention.

Questions diverses

INFORMATIONS

Le dossier d'organisation du championnat du Monde Aviron 2015 au lac d'Aiguebelette va être déposé.

Séance levée à 22 H 15.

La Secrétaire,

Claudine CURTIL

Le Maire,

Denis GUILL